



Relevé de note de la <b>CooPro</b> Instance de <b>Coordination</b> du <b>Projet de Territoire Concerté</b>		
Date : 24 mai 2018	Lieu : salle du CM de CHANCELADE	Rédacteur : PUGNET Fabrice
Objet : Instance de Coordination et de Débat de notre démarche de Projet Territorial Concerté / 9 <sup>ème</sup> rencontre		

Nom/Prénom	COMMUNE
PUGNET Fabrice	CHANCELADE
DUPEYRAT Emmanuel	
BOURGOIN Dominique Absent excusé	
GADY Jean-Luc	
GALY Anne Absente excusée	CHÂTEAU L'ÉVÊQUE
MARTY Alain	
MANSOY Claude Absent excusé	
DUVERNEUIL Joelle Absente excusée	
BELOMBO Marie Absente excusée	
GOMEZ Maxime	La CHAPELLE GONAGUET
LEPAPE Alain Absent excusé	
MALLET Gilles	RAZAC sur L'ISLE
PAUL Bernadette Absente excusée	
DUBOIS Manuel	
BUISSON Michel Absent excusé	ANNESSE et BEAULIEU
BOULLEY Cyril Absent excusé	

« **Nouvel Ouest** », vers un territoire Durable et Solidaire !

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Parce que nous sommes tous, au sein du projet « nouvel ouest », des élus et citoyens engagés, éclairés et responsables, nous sommes légitimes à marteler que la fusion, objectivement, est une plus-value, gage d'une meilleure qualité de vie pour vous tous.

Nous pouvons l'énoncer car nous menons cette réflexion depuis plus d'1 an au travers de commissions et d'échanges avec la population.

Fusionner c'est :

✓ Un aménagement et un développement territorial concerté garantissant la proximité et un service public renforcé,

✓ Une représentativité plus forte de notre nouveau territoire au sein du Département, du Pays, de l'Intercommunalité et des syndicats,

✓ Une capacité d'investissement accrue favorisant l'émergence de projets emblématiques créateurs de liens sociaux, notamment, et porteurs d'une image de marque désirable pour notre nouveau territoire (attractivité),

✓ Un dynamisme renforcé du monde associatif,

✓ Une meilleure organisation de notre administration (compétences partagées, chantiers d'envergure grâce au regroupement des techniciens et des matériels, économies en fonctionnement, etc.)

✓ Un montant de dotations plus important permettant des investissements jusque-là impossibles (*Le Projet de Loi de Finances pour 2018 propose un report du pacte de stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les communes nouvelles de moins de 10000 habitants créées entre le 2 janvier 2017 et le 1er janvier 2019.*)

*Ce pacte prévoit le maintien de toutes les dotations des communes sur une période de trois ans à compter de la création de la commune nouvelle.*

*Il intègre sur la même période une bonification de 5 % pour les communes nouvelles regroupant entre 1000 et 10000 habitants.)*

✓ Un territoire Durable et Solidaire

Parce que chaque mot est analysé par les opposants au projet, chaque orientation contestée, chaque composition de sous-groupe ou groupe évaluée à l'aune de la représentativité de chaque commune...nous ne sommes plus dans un débat « idées contre idées » (mais l'avons-nous déjà été ?), nous sommes dans une opposition de principe pour laquelle toute tentative d'explication est suspecte, affublée de toutes les tares que le monde politique emporte aujourd'hui dans la pensée collective.

Voici ce que nous pouvons entendre ou lire et voici ce que nous pouvons en dire :

▪ Chancelade est plus représentée que les autres communes ce qui préfigure le fonctionnement de la nouvelle commune : **FAUX**

*Château l'Évêque est la commune la mieux représentée au sein de la Coopro, ce qui ne démontre en rien une prédominance de celle-ci dans le projet ; il est simplement plus aisé de mobiliser des élus pouvant s'inscrire sur un temps long au sein d'un conseil de 27 ou 19 personnes ; De plus, la mobilisation pour un projet innovant très chronophage, en sus des fonctions « habituelles » au sein d'une commune qu'il faut pouvoir continuer à mener à bien, nécessite de travailler à plusieurs....ce qui est plus « facile » au sein d'un Conseil Municipal plus important en nombre. Cet état de fait n'est donc en rien hégémonique, il n'est que pratique /*

▪ Notre identité va disparaître définitivement : **FAUX**

*Certains habitants de hameaux se prévalent encore de ces lieux alors qu'ils ne sont plus des communes comme Preyssac, Merlande ou Beauronne. Posez-vous cette question, sans arrière-pensée et vous verrez que votre identité se définit bien souvent ainsi, à l'aune de votre quartier, de votre hameau, de votre rue. Les communes, pour l'histoire ne disparaîtront pas et dans la conscience collective elles resteront excessivement présentes. Leurs noms seront toujours présents à l'entrée des communes historiques/*



- Nous allons perdre nos mairies, nos écoles, nos bureaux de poste : FAUX

*Ce n'est pas notre souhait mais nous dépendons parfois de la volonté d'administrations ou d'organismes indépendants. Là où nous pourrons agir, nous garderons un outil de proximité comme la mairie annexe avec l'ensemble des compétences actuelles, la mairie annexe comme « vitrine » de notre service public /*

- Nos impôts vont considérablement augmenter sans bénéfice d'un meilleur service public : **comment pouvoir l'énoncer alors que les résultats de notre étude fiscale et financière seront connus à la mi-juin 2018 !!!** et que de plus, très clairement, nous souhaitons, par cette démarche de fusion, améliorer la qualité de vie de chacun en maintenant un service public de qualité au plus proche de tous.

*Si les résultats de l'étude démontrent que la fusion ne permettra pas d'améliorer la vie de nos concitoyens et parce que nous sommes des élus responsables, nous ne finaliserons pas la démarche. Il est bon de rappeler également que la politique gouvernementale actuelle tend à faire disparaître la Taxe d'Habitation, les inquiétudes en lien avec cette taxe n'ont donc plus lieu d'être.*

- Dans un ensemble plus grand, nous allons perdre de la proximité avec l'administration communale : FAUX

*Il suffit de regarder une carte pour se rendre compte que la future commune ne comportera pas « plusieurs fuseaux horaires » et que la perte de liens ne relève que d'une peur sans fondement objectif. Il sera donc toujours aussi simple de maintenir la proximité avec votre administration en charge de mettre en œuvre la Politique voulue par vos futurs élus /*

- Nous ne connaissons plus nos élus : FAUX

*Où il y a une volonté il y a un chemin...qu'il suffira à chaque administré d'emprunter afin d'aller à la rencontre des autres/*

**On peut donc tout confondre**, mais si les opposants souhaitent mettre de la cohérence et de la méthode dans ce projet il conviendra qu'ils nous accordent de la légitimité dans le travail conduit et surtout qu'ils cessent d'imaginer que nous ayons quelques arrière-pensées hégémoniques d'une commune sur une autre ou pire, que nous soyons lancés, pour certains, dans une démarche bassement politicienne tendant à la recherche exclusive du pouvoir pour leur seul intérêt et non celui de la nouvelle collectivité.

Nous avons, dès l'origine, objectivement posé les raisons nous conduisant à mener ce projet, permettez-nous donc, avec méthode, de le finaliser puis de vous le présenter le moment venu.....et d'en débattre démocratiquement.

Merci.

## LIMINAIRE

Nous devons modifier notre communication au regard des actes graves dont ont été victimes nos collègues de RAZAC sur L'ISLE de la part d'un opposant au projet de fusion : « menaces d'atteintes aux biens et aux familles ».

L'irresponsabilité des opposants au projet de fusion diffusant des éléments faux, attisant des peurs, valorisant un discours protectionniste et de repli sur soi, contestant la légitimité des élus en place conduit aujourd'hui au paroxysme de la bêtise par cet acte répréhensible pénalement.

Il convient que cela cesse et que nous reprenions le chemin de la démocratie dans le respect des institutions de notre constitution républicaine.

Nous en appelons tous au respect de chacun avant que l'impensable ne survienne.

Nous allons diffuser sur notre site une page d'actualité faisant un point d'étape (les éléments des pages 1, 2 et 3 de ce CR). Nous n'évoquerons pas les faits qui seront prochainement entre les mains du Parquet et ces quelques lignes (liminaire) ne seront pas reprises dans le CR diffusé sur notre site.

**Ce CR n'est donc pas diffusable !!!**

---

Notre réunion de travail de ce jeudi 24 mai 2018 au sein de la mairie de Chancelade nous permet de valider les points suivants :

✚ Le précédent CR du 7 mai 2018 est validé.

✚ Rappel du calendrier de nos prochaines rencontres :

**Le groupe a acté le principe de tenir ses réunions salle du CM de CHANCELADE pour des raisons de commodités et énonce fortement que ce choix ne démontre pas la prédominance de cette commune sur les 4 autres (ce que certains « opposants » pensent et colportent).**

	DATES	HEURE
1	7 juin 2018	18 h 30
2	21 juin 2018	

✚ La CHARTE :

- Il serait souhaitable de débiter notre travail de **rédaction de la Charte**, si possible avant le 11 juin 2018, date de notre réunion entre CM, afin de pouvoir commencer à répondre à certaines questions comme la représentativité de chaque commune de 2019 à 2020.

C'est une attente forte de La Chapelle Gonaguet et des conseillers encore indécis, voire opposés.

Des modèles existent. Il s'agit de documents à retravailler intégralement et ce travail ne peut être que politique.

C'est de la responsabilité du COPIL de définir cette représentativité.

A ce jour, de multiples pistes peuvent être explorées (Cf les modèles diffusées dans les derniers CR)

Une idée forte est énoncée ce jour par différents membres de la Coopro : « ....si nous souhaitons démontrer qu'il n'y a pas de supériorité d'une commune par rapport à une autre et que nous travaillons pour un nouveau territoire commun, il conviendrait que le nombre d'adjoints durant cette période « transitoire » soit identique, à savoir, 3 pour chaque commune, puisque nous partons pour avoir 9 adjoints. »

- Sur la commune de La Chapelle Maxime travaille, avec le « groupe miroir Chapellois », sur les grands axes d'une future Charte...avec les restrictions énoncées dans le précédent CR concernant le périmètre d'intervention d'un tel groupe.

- ✚ Nous allons mener une **réunion technique entre les différents CM** afin de faire un point d'étape dans notre travail et que chacun soit détenteur du même niveau d'information et puisse porter un discours identique auprès de nos administrés. **Cette réunion se tiendra le lundi 11 juin 2018 à 20 h 30, salle de convivialité à Chercuzac (complexe sportif de Chancelade). Cette réunion n'est pas publique.**

Nous décidons d'une animation à 3 :

Fabrice PUGNET, Maxime GOMEZ et Alain MARTY.

Nous nous retrouverons vers 18 h 30 à la salle afin de caler cette intervention et nos temps de parole. Un diaporama est en préparation sur la base de celui présenté aux conseillers chanceladais le 21 avril 2018.

Le COPIL viendra compléter et soutenir les éléments présentés par la Coopro.

Les 3 maires recevront en amont de la réunion le diaporama.

#### ✚ La COMMUNICATION :

- Chancelade va mettre en œuvre 2 réunions de quartier semaine 23 (les 6 et 8 juin 2018 à 18 h 30 au centre socioculturel) au lieu de 4 prévues initialement, en regroupant 2 quartiers sur la même soirée. **Nous laisserons la parole libre mais en introduction de chaque réunion nous fixerons les règles de savoir-être afin que les débats soient audibles et respectueux des avis de chacun.** Le préalable à chaque prise de parole sera une présentation de « qui je suis et où j'habite ». Ce ne sont que des réunions Chanceladaises ouvertes aux chanceladais. Il n'y aura pas de réunion plénière comme envisagé initialement.
- Le périmètre nouveau de notre projet (à 3 communes) doit être officialisé rapidement, avant ces 2 dates et au pire avant le 11 juin 2018.

#### ✚ Nous devons finaliser la réflexion de notre future programmation et de notre représentativité :

La trame de notre réflexion en 2 points : Notre Programmation et Notre Représentativité.

Chacun de sa place doit pouvoir apporter des compléments au « document martyr » proposé.

Après un tour de table, nous constatons que ce travail n'est pas encore lancé sur les autres communes.

Il faudra sans doute, lors de notre prochaine Coopro, définir un calendrier précis de l'ensemble des actions à mener à compter de septembre 2018.

Nous devons impérativement rédiger un rétro planning en prenant comme date butoir le 31 décembre 2018.

#### ✚ La CONSULTATION

Nous convenons que la ou les questions posées seront identiques mais que les modalités pourront être différentes.

Pour rappel, la Chapelle souhaite la mener sur une semaine complète avec une urne. L'urne ne sera ouverte que si plus de 50% du corps électoral se déplacera.

Nous devons acter ces modalités lors de notre prochaine Coopro.

Rappel de quelques idées débattues ou pensées « fortes » lors de chaque Coopro :

CooPro du 9 février
Notre Projet de Territoire : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Doit répondre, d'une part, aux inquiétudes de nos administrés (les lister) et notamment, les rassurer quant à la perte d'identité et la perte de proximité,</li><li>✓ Et doit, d'autre part, mettre en exergue ce que nous n'avons pas aujourd'hui et ce qu'il (notre projet) nous apportera demain.</li></ul>
De nos places d'élus, nous évaluons objectivement qu'il est essentiel de peser au sein du Grand Périgueux et qu'une seule voix représentant plus de 10 000 habitants avec des orientations claires, ambitieuses et réalistes à l'aune du nouveau territoire sera mieux entendue que 6 voix clairsemées.
Une nouvelle commune c'est une administration plus forte, mieux organisée, plus opérationnelle (exemple de la mutualisation des services techniques en cours), une organisation politique condensée, plus experte.
Faire mieux à moyens égaux, c'est faire des économies !!!
Pourquoi ne pas, rapidement mettre en place une journée de « déambulation » sur l'ensemble du futur territoire en visualisant les potentialités de chacun. Nous mangerions ensemble à la pause méridienne.
CooPro du 15 février
Les voix dissidentes s'expriment fortement sur nos communes mais la grande majorité de nos administrés ne s'intéresse pas à la question de la fusion.
Le travail initial de récupération des données INSEE a été « éclairant » pour Maxime et Alain sur La Chapelle Gonaguet à la lecture de certaines données.
Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de répondre à l'article de presse de la DL (opposition à la Fusion sur Annesse et Beaulieu) ainsi qu'aux prochains tant que notre projet n'est pas formalisé et que les premières orientations n'émergent pas.
Fabrice a évoqué le mail de MARSAC (Alain CHASTENET), en réponse à notre démarche de projet de territoire. Voici le contenu : <i>« Nous avons simplement évoqué, lors de notre rencontre de préparation du PLUI, le projet Marsacois de médiathèque à vocation intercommunale. Ce projet s'inscrit dans le contrat de ruralité porté par le Gd Px. Il semble répondre à des préoccupations fortes de certaines communes de l'ouest comme Razac/Isle et Château l'évêque par exemple, qui n'ont pas les moyens financiers d'accéder facilement à ce type de structure. A mon avis, l'utilité de cet équipement doit s'inscrire dans la complémentarité de toutes les communes de l'ouest. J'ai répondu positivement à Michel TESTUT pour une présentation du projet Marsacois à votre groupe de projet de territoire. Cette présentation ne pourra se faire que lorsque ce dossier aura été présenté, au préalable, au groupe d'élus Marsacois, ce qui devrait avoir lieu avant fin février. Je ne manquerais pas de vous indiquer nos possibilités de vous exposer tout cela dès que possible. »</i>
Les membres de la Coopro du jour s'accorde à dire que l'engagement dans notre démarche ne peut être à la carte et que la « Médiathèque Marsacoise intercommunale » n'est pas une priorité au regard de notre Projet « NOUVEL OUEST » en cours d'élaboration.
Il convient de communiquer, au sein de chacun de nos conseils municipaux, des avancées de nos travaux afin de rassembler le plus tôt possible les voix concordantes.
CooPro du 1 <sup>er</sup> mars
Les tracts et courriers sont nombreux (opposition). RAZAC va faire un communiqué de presse afin de répondre aux tracts
Annesse et Beaulieu a mené une réflexion au sein de son CM : une motion a été rédigée, motion dont on parle sur la DL. Le calendrier est en question. Mais nous sommes tous d'accord quant au fait que nous n'avançons pas à marche forcée et chacun se positionnera le moment venu (2018/ 2019 ou 2021 et au-delà) / Exemple de la difficulté à faire comprendre la démarche : Cyril a souhaité expliquer dans le détail un élément de la motion lors du CM de sa commune, mais les habitants présents ont tout de suite invectivé et pris à partie sans écouter.
Annesse et Razac reste dans le groupe projet même si aujourd'hui la commune d'Annesse indique ne pas être prête à se lancer pour 2019 et Razac, de fait ne peut aller plus loin en l'absence de lien géographique avec les 3 autres communes du Projet. A suivre
Une réunion publique a été proposée par Alain sur la commune de La Chapelle Gonaguet à l'attention exclusivement des habitants de la commune. Les autres maires peuvent se rendre disponible afin de l'accompagner. A caler entre les membres du COPIL.
Notre démarche est visible et lisible. Il faut l'affirmer.
Il n'y a pas que l'opposition politique qui dénonce la fusion. Malgré tout, l'opposition n'est pas quantifiable et la

caisse de résonance ne correspond pas forcément à la réalité d'une forte contestation.
Nos CR sont diffusables (nous retirons les coordonnées inscrites)
Château l'évêque mènera son CM le 13 mars et souhaite préparer, en suivant, un document pédagogique tracté dans chaque boîte aux lettres / Nous actons une communication identique à l'échelle de La Chapelle, Château et Chancelade à l'appui du groupe « Prod. » que nous venons de constituer.
Nous déployons la CooPro en sous-groupes : la thématique RH devient actif, un élu, membre de la CooPro à la charge de l'animer. D'autres sous-groupes pourront être constitués si besoin.
Proposition : Notre Projet pourrait être par générations (grandes tranches d'âges).
<b>CooPro du 15 mars</b>
Nous validons le principe de diffusion des CR / mais ATTENTION, il s'agira d'un contenu validé en début de chaque CooPro afin de ne pas diffuser des informations « sensibles » (ex de données en lien avec les agents)
Le 29 mars, lancement de l'étude financière avec le cabinet CALIA Conseil.
Validation de la création d'un site/d'une page Internet. L'instance de Production va étudier son lancement.
La chapelle Gonaguet invite sa population à une réunion publique le mercredi 21 mars 2018 à 20 h (Foyer Rural)/ Château l'évêque invite sa population le jeudi 19 avril 2018 à 20 h (Salle des Fêtes) Des CR devront nous parvenir afin d'étayer notre travail de communication et de nourrir notre Projet.
La question de la consultation citoyenne (forme, calendrier, oui ou non) sera tranchée par le COPIL du Projet.
Nous devons constamment expliquer notre démarche, dans le respect du cadre réglementaire, rappeler notre légitimité à simplement réfléchir à l'avenir de nos collectivités.
Nous rappelons la cohérence du périmètre territorial de notre réflexion et la nécessité de réfléchir ensemble aux équilibres et aux besoins de nos concitoyens.
Nous rappelons qu'une Charte garantira le fonctionnement de la commune nouvelle et que celle-ci sera le fruit de notre concertation engagée depuis plusieurs mois et non l'oukase d'une commune sur les autres
Notre démarche doit nous permettre de dire « ce que nous souhaitons » pour notre territoire tout en rappelant les limites de notre action du fait, notamment qu'un certain nombre de décisions ne relèvent pas de notre champ (ex des fermetures de classes) ou que notre voix, à ce jour, ne pèse pas suffisamment.
<b>CooPro du 29 mars</b>
La Chapelle Gonaguet a mené une réunion publique. Malheureusement il n'y a pas eu de débat, les opposants accaparant la parole et ne permettant pas d'entendre les exposés de la municipalité
CALIA CONSEIL va nous apporter des informations régulières tout au long de sa mission (sans attendre le mois de juin)
Nous sommes convaincus qu'il faille donner un souffle à notre programmation afin de faire entendre à nos administrés le bien fondé de notre action. Avoir une ambition visible avec des projets marquants et structurants.
Nous souhaitons mettre en œuvre une consultation citoyenne. Pour ce faire, nous attendons la réponse de la préfecture quant au calendrier.
Nous mettons en œuvre un site mais il faut réfléchir aux administrés sans Internet (boitage ?)
Exemples de consultation sur ATUR (Jean-Luc va les transmettre)
La Chapelle va faire prochainement des « réunions des hameaux » afin de ré-aborder la fusion dans une ambiance plus sereine et constructive.
Idée de faire un questionnaire avec les « opposants » dans le cadre de la consultation à venir.
Les groupes culture et tourisme se sont réunis et devraient transmettre leurs conclusions prochainement.
<b>CooPro du 12 avril 2018</b>
Dominique apporte des informations sur le développement touristique. L'office du Grand Périgueux prépare 2 nouvelles destinations : DESTINATION PÉRIGUEUX DESTINATION CHANCELADE Pour notre territoire il s'agira de valoriser l'Abbaye, la grotte de La Courie, Reymonden (Homme de Chancelade), sans oublier Merlande, Château l'Évêque ainsi que la Maison Forte de Preyssac)
Info de Jean-Luc : le gouvernement demande de la souplesse aux Préfets dans la mise en œuvre de la Loi SRU et de travailler sur « comment répartir les logements sociaux » / le périmètre serait la première ceinture ½ de Périgueux / à suivre
 cir_43250.pdf
Château l'évêque a ajouté dans le document informatif distribué une invitation à participer à une réunion de présentation de la démarche de fusion le 19 avril 2018 à 20 h (salle des fêtes).
La Chapelle va mettre en œuvre 3 réunions des hameaux sous l'égide de Maxime.
La Chapelle vient de créer un groupe miroir.

<b>CooPro du 26 avril 2018</b>
Il parait urgent (à l'ensemble des membres présents) que la commune d'Annesse énonce officiellement son incapacité à fusionner au 1 <sup>er</sup> janvier 2019. A confirmer par le COPIL.
Les opposants vont passer à la vitesse supérieure en déployant des banderoles (4) et en diffusant des affiches. Nous sommes désormais dans de l'intimidation !!!!. Devant l'habitation de certains élus razacois, écrit sur la chaussée : Non à la fusion !!!
Les réunions publiques sont épuisantes nerveusement (Alain LEPAPE)
Le CR de la réunion du 19 avril à château l'évêque ne reprend pas les multiples questions posées. Joelle les communique à Fabrice prochainement afin de constituer un document et de diffuser certaines réponses sur le FAQ de notre site
Maxime s'engage à adresser à Fabrice les différentes questions abordées lors des réunions des hameaux. Un CR devrait prochainement nous parvenir, notamment suite au travail engagé par le groupe miroir Chapellois
La consultation Chapelloise devrait être sur une semaine (modalités et calendrier à fixer). Nous en parlerons en CooPro
<b>CooPro du 7 mai 2018</b>
Le monde associatif ne va pas disparaître avec la nouvelle commune. Malgré tout, de par leur statut, certaines structures devront évoluer, telle l'Amicale Laïque ou les associations de chasse
Nous devons continuer à marteler que la fusion c'est une plus-value (meilleure organisation de notre administration, plus de dotations, un aménagement et un développement territorial concerté gage de proximité et d'un service public renforcé, une représentativité plus forte, une capacité d'investissement accrue favorisant l'émergence de projets « attractifs »....).
Le groupe « action sociale » se réunira lundi 14 mai à 14 h à la mairie de La Chapelle Gonaguet.
Le lundi 14 mai au matin se tient à Chancelade une réunion relative au développement touristique de notre territoire. (création d'une « destination Chancelade » concernant l'ensemble de notre territoire des 5 communes).
Le groupe « culture » s'est réuni. Il a pu constituer un listing des pratiques culturelles, un inventaire des salles, un calendrier des actions sur juin, juillet août et septembre (attente des données de La Chapelle). Le groupe a travaillé sur l'argumentaire « des avantages de la fusion » pour le développement culturel. Nous intégrerons ces conclusions à notre programmation.
<b>CooPro du 24 mai 2018</b>
Manuel DUBOIS nous informe des menaces graves dont il a été victime lui et sa famille, ainsi que Bernadette. Nous sommes écœurés. Nous soutenons toutes les démarches à venir condamnant ces débordements (Cf l'introduction de ce CR)
Annesse doit officialiser son retrait du projet : le COPIL doit être sollicité de nouveau (mail de Fabrice à faire)
Le groupe miroir Chapellois travaille. La représentativité de leur commune est très présente dans les questionnements, le nom de la future commune également
Nous abordons la question politique de notre projet, la représentativité des partis, nos différentes sensibilités, nos attendus. Ces questions devront être abordées durant le dernier trimestre de l'année
Nous devons modifier notre communication sur notre site rapidement en présentant le nouveau périmètre (à 3) et en diffusant, le texte en introduction de ce CR. A faire valider par le COPIL.

<p><b><u>Prochaine Réunion</u></b></p> <p><b>Le jeudi 7 juin 2018</b></p> <p><b>Salle du Conseil Municipal de CHANCELADE (mairie de Chancelade).</b></p> <p><b>18 h 30</b></p>
--